

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°1

Cartographie et missions des centres d'art contemporain.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°2

Quelles relations possibles entre les Fonds régionaux d'art contemporain et les musées pour une meilleure circulation des œuvres d'art contemporaines ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°3

Comment favoriser la visibilité nationale et internationale des artistes installés en région ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°4

Que revêt pour vous la notion de « professionnalisation » pour des étudiants diplômés des écoles supérieures d'art ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°5

Comment envisagez-vous le rôle du conseiller arts plastiques lors d'un conseil d'administration et d'un comité technique d'acquisition d'un Fonds régional d'art contemporain ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°6

Comment accompagner la mise en œuvre d'une résidence d'artistes auprès d'une collectivité ou d'un établissement public ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°7

Les dispositifs du ministère de la culture et de la communication pour les aides aux artistes (Centre national des arts plastiques et direction régionale des affaires culturelles).

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°8

Comment envisagez-vous la mise en place d'un comité artistique dans le cadre du dispositif du 1% artistique ou de la commande publique ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°9

Quelles sont les principales institutions culturelles qui contribuent à structurer la politique des arts plastiques en région ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°10

Au sein d'une direction régionale des affaires culturelles, comment le service des arts plastiques peut être partie prenante et force de propositions dans le cadre des politiques territoriales et d'aménagement des territoires ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°11

Comment réinterroger voire renouveler dans un contexte international les pratiques curatoriales tant au sein des institutions concernées qu'auprès d'autres partenaires publics et privés ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°12

L'intégration du 1% artistique dans le dispositif des Journées Européennes du Patrimoine vous paraît-elle cohérente et convaincante ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité arts plastiques

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°13

Après l'adoption de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et avec la perspective de la loi liberté de création et d'architecture, comment envisager l'avenir et la visibilité des Fonds régionaux d'art contemporain ?